

Communication aux représentants du personnel CMA et délégués syndicaux

Mercredi 18 octobre 2023



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

Ordre du jour :

1. Le contexte financier

2. Le COM avec l'Etat

**3. Le Plan d'amélioration de performance
(2023-2025)**

Mercredi 18 octobre 2023



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

1- Le contexte financier



Deux nouvelles données fondamentales



Le tarissement des bénéfices de l'apprentissage

- *Les nouveaux NPEC des contrats vont tarir dans les deux ans les bénéfices que nous injectons précédemment en partie dans les activités de la CMA.*



La trajectoire de baisse graduelle de TFCMA

- *D'ici à 2027, l'Etat projette -30% de la TFCMA pour le réseau (passage de 204 M€ à 144M€ de dotation pour les CMA).*
- *Dans le projet de loi de finances 2024, c'est la moitié de ce chemin qui serait déjà franchie avec -15% pour les CMA.*

Les deux seuls leviers à la main de la CMA



La création de Fonds propres par la formation continue et le conseil vendu

- *Les activités de formation continue et de conseil (vendu) sont pour l'instant les seules sur lesquelles la CMA peut envisager de dégager des marges qui ne lui seront pas contestées*



La recherche de cofinancements

- *Les cofinancements des collectivités locales ne peuvent plus s'appuyer que sur deux sources de fonds propres:*
 - *la première proviendrait des marges dégagées par la formation continue ou la vente de conseil,*
 - *le second axe consiste à concentrer des cofinancements uniquement sur les priorités fixées par le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat.*

2- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'État



Un COM sans moyens ?



Le recentrage et l'épuisement de la TFCMA

- *Le COM qui doit être rédigé avec la tutelle en déclinaison du COP fixe le cadre d'utilisation de la TFCMA.*
- *LA CMA a rappelé à cette occasion que les charges liées au fonctionnement institutionnel devaient être couvertes par la Taxe*
- *Les simulations montrent que dès 2024, nous ne dégageons plus aucune part de TFCMA pour aller chercher des cofinancements en dehors des axes du COM.*
- ***En synthèse : la TFCMA ne suffit déjà pas, dès 2023, à couvrir les charges correspondant aux objectifs du COM. Et les objectifs du COM ne correspondent pas à notre actuelle offre de service économique, qui doit donc être revue en fonction.***

3- Durcissement du Plan d'amélioration de performance 2023-2025



Depuis plusieurs mois avec la dynamique CAP 2026, nous avons engagé un **plan d'amélioration de la performance**, dans la continuité des réformes engagées depuis des années, en parfaite cohérence avec le contrat de mandature.

**Sans lien avec nos choix de gestion ou
notre actuel niveau d'activité ...**

**...des facteurs externes, indépendants
de nous (TFCMA, NPEC)...**

**nous contraignent à durcir ce plan
d'amélioration de performance, par une
dimension de redressement économique.**

Le calendrier du plan d'amélioration de performance :

> Elaboration Comex et transmission au Président par SG

> Bureau 18 septembre

- Délibération demandant à 15 antennes des plans d'amélioration de performance au plus vite
- Information aux représentants du personnel le 18/9 à 17h à Arras
- Information au personnel présent La Capelle, Caudry, Château-Thierry par le SG le 19/9
- Information au personnel en visio pour les 12 antennes "100% entreprises" par le SGA le 20/9
- Information au comité des managers le 29/9
- Réunions avec les préfets, et dans les arrondissements de Cambrai, Vervins, Château-Thierry avec sous-préfets, exécutifs locaux (ville et EPCI) et CMA (Président).
- Information aux Présidents de départements CMA le 11/10

➤ Bureau 16 octobre

- Validation du plan d'amélioration de performance 2023-2025
- Elaboration de plans d'amélioration de performance pour toutes les antennes CMA
- *Nouvelle information globale aux représentants du personnel le 18/10 à 15h*
- Information de l'ensemble du personnel le 19/10

➤ AG CMA France 18 octobre

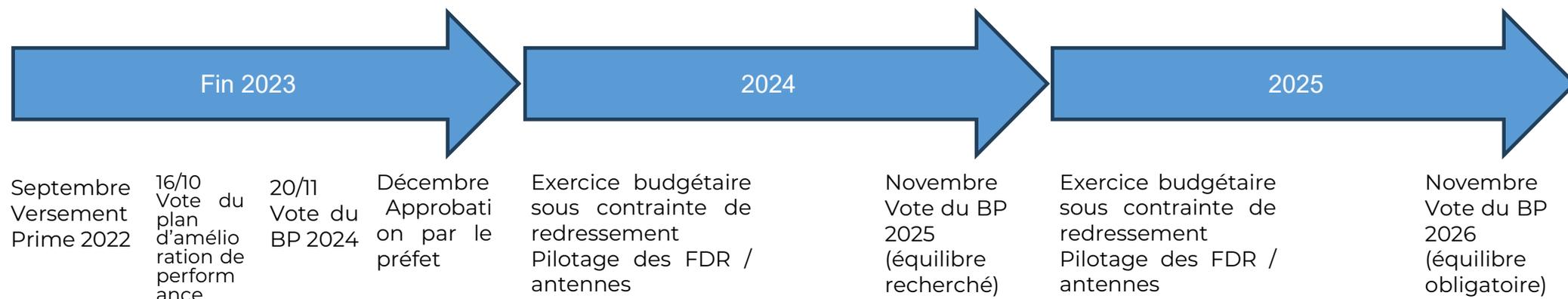
- Vote de mesures d'amélioration de performance dans l'ensemble du réseau

➤ AG 20 novembre

- Vote du BP 24 intégrant l'ensemble des mesures du plan d'amélioration de performance 2023-2025

Notre horizon budgétaire

Un retour à l'équilibre obligatoire sous 2 ans



Le Plan d'amélioration de performance 2023-2025

3 catégories de mesures sont prévues :

- Evolutions RH
- Evolutions Pilotage d'activité
- Evolutions Offre de service



Ressources Humaines

- **Non remplacement** des départs en retraite
- Activation de la mesure de **retraite progressive** (Carsat) pour les agents nés avant 1964 (avec 150 trimestres)
- **Fins de contrats à durée déterminée non remplacés** pour les missions de chargés de développement économique
- **Fins de contrats à durée déterminée non remplacés**, non pourvoi de postes et propositions de ruptures conventionnelles pour les fonctions support
- Propositions de **ruptures conventionnelles** pour un tiers de l'effectif titulaire des chargés de développement économique
- **Réimplantation locale plus légère** des antennes Entreprises et ventes immobilières des antennes Entreprises dont la CMA est propriétaire



Pilotage

- **Baisser de 2% le niveau budgétaire des charges d'exploitation** (hors masse salariale) en 2024
- **Optimiser la taille des groupes d'apprenants** dans toutes les antennes et centraliser le contrôle de ces paramètres
- **Augmenter les subventions externes** concernant des activités déjà menées pour améliorer le résultat d'exploitation
- **Systematiser la vente et la traçabilité des produits confectionnés** dans les antennes
- **Privilégier systématiquement la visio-conférence** pour éviter les déplacements



Offre de services

Arrêt ou réduction de prestation

- **Réduction du nombre d'événements**
- **Forte réduction d'activité** sur Maison des Entrepreneurs et Booster
- **Arrêt d'Artimarchés**
- **Orientation plus active des entreprises en difficulté** vers nos partenaires spécialisés
- **Arrêt des partenariats EPCI avec moins de 70% de subvention**
- **Fermeture progressive de 2023 à 2025** des filières de formation déficitaires

Augmentation des ventes

- **Commercialiser les services CMA auprès des entreprises** clientes maîtres d'apprentissage
- **Assurer 10% des heures d'enseignement général** de toutes nos formations diplômantes à distance (en mode synchrone)
- **Augmenter de 30% le chiffre d'affaires en FFT** (notamment en 100% digital)
- **Augmenter de 40% le chiffre d'affaires sur les Packs Créateurs** (notamment en 100% digital)
- **Vendre du conseil sur-mesure**
- **Diversifier les clients en FFT** en mixant les publics présentiel et distanciel en simultané
- Rentrée 2024 en apprentissage : **objectif +10% par rapport à 2022**
- **Commercialiser au maximum les espaces techniques CMA** pendant les 12 semaines sans apprentis et les week-ends
- **Augmentation du tarif payé** par l'entreprise cliente d'Artisans en Or
- **Augmentation du tarif payé** par l'entreprise cliente du Booster
- **Augmentation du tarif payé** par l'entreprise cliente de la Charte Qualité

L'accompagnement des agents CMA dans la période, au-delà de la médecine du travail :

- Lancement du Lab'CMA le 9/10 (démarche d'innovation participative pour l'amélioration des conditions de travail, en déclinaison du plan de prévention RPS)
- Enquête qualité de vie et conditions de travail (en cours, lancée 10/10)
- Appui psychologique (via Malakoff Humanis)
- Appui de la Direction des ressources humaines (référente RPS, chargées de développement RH)
- Possibilités de droit commun sur le conseil en évolution professionnelle, le bilan de compétences, la prise en charge de formations de transition professionnelle.

Merci

de votre attention.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE